



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019**

Présents :

Alain ROUX, Emmanuelle DALLA COSTA, François DALLA COSTA, José FRANCO, Christian HENON, Vincent MASSARIA, Magali NOIR.

Excusés :

Héloïse BRUN, Patrick MOLENE, Sylviane NOËL.

Secrétaire de séance :

Emmanuelle DALLA COSTA.

Début de la séance à 18h.

Renouvellement entre la commune et TDF du bail du site radioélectrique de TDF Le Reposoir situé à Romme :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bail existant passé entre la commune de Nancy sur Cluses et TDF est arrivé à terme le 19 février 2019. Il précise que ce bail concerne l'occupation d'un terrain communal et d'un local situés à Romme. Le projet du bail prévoit, pour une durée de 12 ans, un loyer fixe de 1 500€ et une partie variable de 1 800€ par opérateur de téléphonie mobile.

Après avoir pris connaissance de ce projet, le Conseil Municipal approuve les conditions et le contenu du bail passé entre la commune et TDF et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail.

Renouvellement entre la commune et TDF du bail du site radioélectrique de TDF de Nancy sur Cluses situé aux « Fournières » :

Comme pour le site de TDF Le Reposoir situé à Romme, le bail du site de TDF de Nancy sur Cluses est arrivé à terme le 19 février 2019. Le projet du bail prévoit, pour une durée de 12 ans, un loyer fixe de 500€ et une partie variable de 1 800€ par opérateur de téléphonie mobile. Le Conseil Municipal approuve les conditions et le contenu du bail et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail.

Décision modificative n°1 : budget eau 2019 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réajuster le montant du budget eau 2019 comme suit :

Investissements dépenses / recettes :

Compte 45811 : + 412 500€

Compte 45821 : + 412 500€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Décision modificative n°2 : budget bois 2019 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réajuster le montant du budget bois 2019 comme suit :

Investissement dépenses / recettes :

Compte 2117 : + 100 000€

Compte 1312 : + 50 000€

Compte 1313 : + 30 000€

Compte 021 : + 20 000€

Fonctionnement dépenses / recettes :

Compte 023 : + 20 000€

Compte 7022 : + 20 000€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Protection des captages d'eau potable : signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Cluses :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et de protection des captages d'eau appartenant à la commune de Cluses et situés à Nancy sur Cluses, il est proposé la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. En effet les captages nous appartenant sont situés sur le même réseau que ceux de Cluses. L'ensemble des travaux comprend notamment :

- La création d'une piste forestière d'accès aux captages ;
- La remise en état des ouvrages captants ;
- La création d'un périmètre de protection autour des captages et du champ drainant.

La commune de Nancy sur Cluses exercera donc la maîtrise d'ouvrage. La ville de Cluses sera associée au choix des entreprises et au suivi des travaux. Le coût des travaux est estimé à 412 500€. Une demande de subvention de 35% du montant total des travaux a été déposée au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des dispositions de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Cluses et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Demande de subvention à l'Agence de l'eau et au Département :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et de protection des captages, Monsieur le Maire expose la nécessité de déposer des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Agence de l'eau et le Département afin d'obtenir ces subventions.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce rapport et indique que ce dernier est mis à disposition du public à la Mairie

Astreintes agent technique saison 2019 – 2020 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de définir la période d'astreinte de l'agent communal chargé du déneigement pour la saison 2019/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe cette période du Lundi 18 novembre 2019 au Dimanche 12 avril 2020. L'indemnité d'astreinte est fixée à 149.48€ par semaine.

Tarif du déneigement des particuliers saison 2019 – 2020 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif du déneigement des particuliers. Le tarif reste donc de 55€.

Date de prévente des forfaits de ski saison 2019 – 2020 :

Le Conseil Municipal décide que la période de prévente des forfaits de ski pour la saison 2019/2020 s'effectuera du Mardi 3 décembre 2019 au Mardi 31 décembre 2019. Les préventes seront réalisées à l'Office du tourisme à Cluses du 03/12/2019 au 31/12/2019 et au foyer de ski du 21/12/2019 au 31/12/2019.

En cas d'absence de neige le Conseil Municipal autorise la prolongation de la prévente des forfaits. La date sera communiquer au régisseur, à l'Office du tourisme et au receveur municipal.

Autorisation de procéder au recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité pour la saison 2019 – 2020 :

En vue de l'accroissement temporaire d'activité pour la saison 2019 – 2020 le Conseil Municipal délibère afin d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur un emploi permanent ou non.

Horaires et dates d'ouverture de la station et du foyer de ski saison 2019 – 2020 :

La station de ski et le foyer seront ouverts du samedi 21 décembre 2019 au dimanche 8 mars 2020.

Les horaires seront les suivants :

Remontées mécaniques

| | Noël | Janvier | Février | Mars |
|----------|------------|--------------|----------|----------|
| LUNDI | 9h – 16h30 | 11h – 16h30 | 9h – 17h | 9h – 17h |
| MARDI | 9h – 16h30 | Fermé | 9h – 17h | 9h – 17h |
| MERCREDI | 9h – 16h30 | 11h – 16h30 | 9h - 17h | 9h – 17h |
| JEUDI | 9h – 16h30 | Fermé | 9h – 17h | 9h – 17h |
| VENDREDI | 9h – 16h30 | 11h – 16h30 | 9h – 17h | 9h – 17h |
| SAMEDI | 9h – 16h30 | 9h00 – 16h30 | 9h – 17h | 9h – 17h |
| DIMANCHE | 9h – 16h30 | 9h00 – 16h30 | 9h – 17h | 9h – 17h |

Foyer de ski

| | Noël | Janvier | Février | Mars |
|----------|----------|-----------|----------|----------|
| LUNDI | 9h – 19h | 11h – 17h | 9h – 19h | 9h – 17h |
| MARDI | 9h – 19h | Fermé | 9h – 19h | 9h – 17h |
| MERCREDI | 9h – 19h | 11h – 17h | 9h – 19h | 9h – 17h |

| | | | | |
|----------|----------|-----------|----------|----------|
| JEUDI | 9h – 19h | Fermé | 9h – 19h | 9h – 17h |
| VENDREDI | 9h – 19h | 11h – 19h | 9h – 19h | 9h – 17h |
| SAMEDI | 9h – 19h | 9h – 19h | 9h – 19h | 9h – 17h |
| DIMANCHE | 9h – 19h | 9h – 19h | 9h – 19h | 9h – 17h |

Tarifs des remontées mécaniques saison 2019 – 2020 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à l'issu de plusieurs réunions avec la station du Reposoir et afin de travailler dans un esprit de partenariat, les tarifs pratiqués par les 2 stations ont été harmonisés. Les forfaits « Semaine » et « Saison » seront valables sur les deux stations.

| Forfaits Romme / Le Reposoir | ½ journée (à partir de 13h ou 9h – 13h) | Lève – tard (à partir de 11h) | Journée | Semaine (6 jours) | Prévente saison | Saison |
|-----------------------------------|---|-------------------------------|---------|-------------------|-----------------|--------|
| Adulte | 9€ | 11€ | 12€ | 66€ | 95€ | 125€ |
| Enfant | 7€ | 8€ | 9€ | 51€ | 65€ | 85€ |
| Famille (prix/pers dès 2 ad+2enf) | / | / | / | 55€ | / | / |

Montée simple : 2€.

Forfait initiation journée adulte ou enfant : 5€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces tarifs.

Questions diverses :

Bois :

Les travaux réalisés suite à la tempête du mois de juillet, ont été subventionnés à 50% par la Région et à 30% par le Département.

ATTENTION : malgré les travaux de sécurisation l'accès dans les bois n'est pas sans risque!

Tourisme :

L'inauguration du sentier thématique aura lieu le Vendredi 27 septembre 2019 à 14h.

Elle sera suivie d'un verre de l'amitié.

Ski :

Les candidatures pour la saison 2019 – 2020 sont ouvertes.

Fin de la séance à 20h.